

**Tableau simplifié conditions d'admission aux hautes écoles spécialisées**

	Maturité professionnelle dans un domaine professionnel apparenté	Maturité spécialisée dans un domaine professionnel correspondant	Maturité gymnasiale	MP / MS dans un autre domaine professionnel	Autres diplômes <sup>o</sup>		Admission sur dossier
					comparable à une MP ou à une maturité reconnue par la Confédération [colonne A]	justifiant d'une formation du degré secondaire II de trois ans au minimum [colonne B]	
Technique et technologies de l'information							
			1 an EMT <sup>▲</sup>	1 an EMT	1 an EMT	1 an EMT	
						Examen d'admission	
Architecture							
			1 an EMT	1 an EMT	1 an EMT	1 an EMT	
						Examen d'admission	
Construction et planification							
			1 an EMT	1 an EMT	1 an EMT	1 an EMT	
						Examen d'admission	
Chimie et sciences de la vie							
			1 an EMT	1 an EMT	1 an EMT	1 an EMT	
						Examen d'admission	
Agriculture et économie forestière							
			1 an EMT	1 an EMT	1 an EMT	1 an EMT	
						Examen d'admission	
Économie et services		MS Communication et information					
			1 an EMT	1 an EMT	1 an EMT	1 an EMT	
						Examen d'admission	

	Maturité professionnelle dans un domaine professionnel apparenté	Maturité spécialisée dans un domaine professionnel correspondant	Maturité gymnasiale	MP / MS dans un autre domaine professionnel	Autres diplômes <sup>o</sup>		Admission sur dossier
					comparable à une MP ou à une maturité reconnue par la Confédération  [colonne A]	justifiant d'une formation du degré secondaire II de trois ans au minimum  [colonne B]	
<b>Design</b>		MS Arts visuels et design					
			1 an EMT	1 an EMT	1 an EMT	1 an EMT	
	Test d'aptitude pour capacités artistiques et créatrices <sup>Δ</sup>	Test d'aptitude pour capacités artistiques et créatrices <sup>Δ</sup>	Test d'aptitude pour capacités artistiques et créatrices <sup>Δ</sup>	Test d'aptitude pour capacités artistiques et créatrices <sup>Δ</sup>	Test d'aptitude pour capacités artistiques et créatrices <sup>Δ</sup>	Test d'aptitude pour capacités artistiques et créatrices <sup>Δ</sup>	
						Examen d'admission	
<b>Arts visuels</b>		MS Arts visuels et design					Sans diplôme du sec. II: exception si talent artistique hors du commun <sup>Δ</sup>
	Test d'aptitude domaine arts visuels	Test d'aptitude domaine arts visuels					
<b>Musique</b>		MS Musique et théâtre					Sans diplôme du sec. II: exception si talent artistique hors du commun <sup>Δ</sup>
		Concours d'admission (capacités artistiques)	Concours d'admission (capacités artistiques)				
		Autres conditions <sup>Δ</sup>	Autres conditions <sup>Δ</sup>	Autres conditions <sup>Δ</sup>	Autres conditions <sup>Δ</sup>	Autres conditions <sup>Δ</sup>	
<b>Arts de la scène et autres arts (p.ex. danse)</b>		MS Musique, théâtre et danse					Sans diplôme du sec. II: exception si talent artistique hors du commun <sup>Δ</sup>
	Procédure d'admission compétences artistiques et physiques	Procédure d'admission compétences artistiques et physiques					

	Maturité professionnelle dans un domaine professionnel apparenté	Maturité spécialisée dans un domaine professionnel correspondant	Maturité gymnasiale	MP / MS dans un autre domaine professionnel	Autres diplômes <sup>◇</sup>		Admission sur dossier
					comparable à une MP ou à une maturité reconnue par la Confédération [colonne A]	justifiant d'une formation du degré secondaire II de trois ans au minimum [colonne B]	
<b>Santé</b>		MS Santé et social					
	Test d'aptitude*	Test d'aptitude*	Test d'aptitude*	Test d'aptitude*	Test d'aptitude*	Test d'aptitude*	
			Modules complémentaires au début de, pendant ou en fin de formation	Modules complémentaires au début de, pendant ou en fin de formation	Modules complémentaires au début de, pendant ou en fin de formation	Modules complémentaires au début de, pendant ou en fin de formation	
<b>Travail social</b>		MS Santé et social					
			1 an expérience professionnelle de qualité	1 an expérience professionnelle de qualité	1 an expérience professionnelle de qualité	1 an expérience professionnelle de qualité exception ES Travail social	
	Test d'aptitude sur caractéristiques personnelles <sup>△</sup>	Test d'aptitude sur caractéristiques personnelles <sup>△</sup>	Test d'aptitude sur caractéristiques personnelles <sup>△</sup>	Test d'aptitude sur caractéristiques personnelles <sup>△</sup>	Test d'aptitude sur caractéristiques personnelles <sup>△</sup>	Test d'aptitude sur caractéristiques personnelles <sup>△</sup>	
					Formations complémentaires <sup>△</sup>	Formations complémentaires <sup>△</sup>	
<b>Psychologie appliquée</b>		MS Psychologie appliquée					
		1 an expérience professionnelle de qualité	1 an expérience professionnelle de qualité	1 an expérience professionnelle de qualité	1 an expérience professionnelle de qualité	1 an expérience professionnelle de qualité	
		Test d'aptitude psychologique	Test d'aptitude psychologique	Test d'aptitude psychologique	Test d'aptitude psychologique	Test d'aptitude psychologique	
					Formations complémentaires <sup>△</sup>	Formations complémentaires <sup>△</sup>	

	Maturité professionnelle dans un domaine professionnel apparenté	Maturité spécialisée dans un domaine professionnel correspondant	Maturité gymnasiale	MP / MS dans un autre domaine professionnel	Autres diplômes <sup>◇</sup>		Admission sur dossier
					comparable à une MP ou à une maturité reconnue par la Confédération [colonne A]	justifiant d'une formation du degré secondaire II de trois ans au minimum [colonne B]	
Linguistique appliquée		MS Communication et information					
		Preuve des connaissances et compétences linguistiques avancées	Preuve des connaissances et compétences linguistiques avancées	Preuve des connaissances et compétences linguistiques avancées	Preuve des connaissances et compétences linguistiques avancées	Preuve des connaissances et compétences linguistiques avancées	
		Test d'aptitude test d'admission (test de langues)	Test d'aptitude	Test d'aptitude	Test d'aptitude	Test d'aptitude	
					Examen d'admission (test de langues)	Examen d'admission (test de langues)	

#### Légende

- ▲ EMT: art. 5 O-DEFR (RS 414.715)
- ◇ Sans les diplômes étrangers. Dans ces cas, l'admission s'effectue sur la base de l'équivalence avec les diplômes suisses qui donnent droit aux mêmes études.
- △ Disposition potestative
- \* On peut y renoncer dans des cas motivés.
- (...) Interprétation du groupe de travail
- gris Le diplôme n'existe pas.
- gris clair Le diplôme n'est pas mentionné dans les dispositions d'admission.
- ... EMT, expérience professionnelle domaine des arts/cours préparatoire, expérience professionnelle de qualité
- ... Modules complémentaires au début de, pendant ou en fin de formation.
- Examen d'admission, preuve des connaissances linguistiques, Test d'aptitude / test d'admission
- ... Test d'aptitude domaine arts appliqués/visuels, procédure d'admission, compétences artistiques et physiques
- ... Test d'aptitudes, caractéristiques personnelles, test d'aptitude psychologique
- ... Autres conditions, formations complémentaires